
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1647

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 octobre 2016, en y retirant l'article 40.003 et en y ajoutant les articles 20.016, 20.017, 20.018 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1648

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1649

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame, Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque type de sol pour chaque arrondissement, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15528 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167315005

CE16 1651

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'approvisionnement, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164368004

CE16 1652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330703;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1167091004

CE16 1653

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 434 030,63 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle dans trois immeubles de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 416 669,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5859;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1160652003

CE16 1654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 696 884,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc. (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167231048

CE16 1655

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 252 945 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Lux obscura » sur la rue Émery dans le Quartier latin au Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Jonathan Villeneuve, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166689002

CE16 1656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 672 603,75 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Paquets de lumière » pour le parterre du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Gilles Mihalcean, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 661 106,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160230006

CE16 1657

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14944 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161550001

CE16 1658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île, dans le cadre de la convention de partage des actifs du Centre local de développement Lachine (CG16 0465);
- 2 - d'approuver un projet d'addenda à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier (CG16 0347);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167386002

CE16 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018);
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161175001

CE16 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H.-La fontaine, utilisé pour les besoins d'un centre de formation pour le Service de l'eau, moyennant un loyer total de 1 010 439,80 \$, taxes incluses, et ce, selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Progimont inc., représentant un montant de 298 935 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 87 381 \$, pour une dépense maximale de 386 316 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164565009

CE16 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 941, 4 881 942, 4 881 945, 4 881 946, 4 881 965 et 4 881 966 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1163778005

CE16 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif HAVICO pour la rénovation majeure à des fins de logements sociaux et communautaires du bâtiment sis au 11985, avenue Monty, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (dossier 1166692003);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163278001

CE16 1663

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ) pour la réalisation d'une murale conçue par à l'artiste Ankh One en collaboration avec A'Shop sur l'édicule du Service de l'eau situé au 360, rue Dickson, dans le cadre d'un projet spécial de murale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167233004

CE16 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CE16 1434 du 7 septembre 2016 à l'effet d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ (canadien) au Fonds mondial afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 2 - d'autoriser une dépense non récurrente de 50 000 US \$ afin d'accorder un soutien financier à Global Poverty Project Inc (Fonds Mondial) dans le but d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161353006

CE16 1665

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non-récurrent de 50 000 \$ à l'Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels inc. afin de participer au financement des étapes de pré-construction du Centre Kizmet;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;

- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167392005

CE16 1666

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour la promotion de l'électrification des transports en milieu urbain;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 750 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1163455001

CE16 1667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166344007

CE16 1668

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au coût de 23 260 696 \$, taxes incluses, (soit 21 240 116 \$ au net);
- 2 - d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et membres du jury et toutes autres dépenses connexes;
- 3 - de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve.
- 4 - d'autoriser les crédits pour un montant maximal de 514 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160003004

CE16 1669

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à recevoir une contribution de 1 782,24 \$ de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) afin de défrayer les coûts du déplacement du Secrétaire général de l'OCPM en Côte d'Ivoire, en mai 2016;
- 2 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161079008

CE16 1670

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 621,86 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 26 au 27 octobre 2016, à Ottawa, afin de participer à la Journée sur la colline Parlementaire de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161516003

CE16 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un revenu supplémentaire de 2 500 \$, plus les taxes applicables, du Partenariat du Quartier des spectacles pour la présentation du spectacle « Les déculottés », une production du Théâtre La Roulotte;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 500 \$ et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1160879003

CE16 1672

Vu la résolution CA16 170275 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 624 688 \$ afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Automobiles Uptown inc., tous les droits qu'elle détient, à titre d'emphytéote, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, d'une superficie de 4 766,1 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-de-Dame-de Grâce;
- 2- d'autoriser un virement de crédits en provenance du Service de mise en valeur du territoire vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013.
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164315004

CE16 1673

Vu la résolution CA16 170281 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de l'école Mackay-Layton.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166670001

CE16 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une action contre Aréofeu ltée, Rosenbauer Karlsruhe GmbH & Co. KG et Rosenbauer Minnesota, LLC en remboursement du prix d'acquisition d'un véhicule de lutte contre les incendies ainsi qu'en recouvrement de dommages encourus par la Ville de Montréal en raison de la défectuosité constatée du véhicule Rosenbauer TREX 115 acquis et de la violation des certaines obligations contractuelles.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167398001

CE16 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165205007

CE16 1676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet agglomération;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1165205008

CE16 1677

Considérant que le 12 octobre 2016, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 160 000 000 \$ CA :

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 160 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés, le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 12 octobre 2016 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B» ;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 160 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2026, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2026, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;

9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés au dossier décisionnel, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins du présent dossier décisionnel puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins du présent dossier décisionnel, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1678

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure, et de demander au conseil d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1163430020

CE16 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'adopter, sans changement, hormis l'ajustement technique dans le titre, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162622006

CE16 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163520006

CE16 1681

Vu la résolution CA16 170286 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1164814003

CE16 1682

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 57-2016 – Règlement sur le Plan d'urbanisme, le Règlement 58-2016 – Règlement sur le zonage et le Règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement adoptés le 20 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Est, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 2- d'approuver le Règlement 60-2016 – Règlement de construction et le Règlement 61-2016 – Règlement sur les permis et certificats, adoptés le 20 juillet 2016 par le conseil municipal de Montréal-Est, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements 57-2016, 58-2016 et 59-2016 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Montréal-Est en respect des modalités afférentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements 60-2016 et 61-2016 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1162622003

CE16 1683

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 2016-012 - Règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme édicté par le Règlement 2009-007, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement 2016-014 - Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage 2010-002, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 3- d'approuver le Règlement 2016-015 - Règlement de concordance modifiant le Règlement 2012-005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'approuver le Règlement 2016-013 - Règlement de concordance modifiant le Règlement sur les permis 2009-011, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622005

CE16 1684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1165929004

CE16 1685

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux depuis le premier septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163570006

Levée de la séance à 9 h 25

70.001

Les résolutions CE16 1647 à CE16 1685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville